

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 17 novembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monot



Délibération n° 04-02 du 17 novembre 2022

ACTIONS DE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ – SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS « HORS LA RUE » ET « RUES ET CITÉS » ET AVENANTS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le code de la santé publique,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi du 5 juin 2019 avec l'État,

Vu la convention d'objectifs et de moyens entre le Département de la Seine-Saint-Denis et l'association Rues et Cités en date du 20 décembre 2018,

Vu la délibération du Conseil départemental n°III du 8 juillet 2020 relative à l'avenant 2020 à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi,

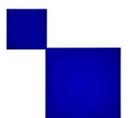
Vu la convention du 16 décembre 2019 avec l'association « Hors la rue » et ses avenants,

Vu la convention du 20 décembre 2019 avec l'association « Rues et Cités » et ses avenants,

Vu la demande de subvention de l'Association « Hors la Rue », sise 70 rue Douy Delcupe à Montreuil,

Vu la demande de subvention de l'association « Rues et Cités », sise 24 boulevard Paul Vaillant Couturier à Montreuil,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,



après en avoir délibéré,

- ALLOUE, les subventions de fonctionnement 2022 suivantes :

- 120 140 euros à l'association « Hors la rue »
- 195 400 euros à l'association « Rues et Cités »

- APPROUVE les avenants aux conventions conclues avec les associations « Rues et Cités » et « Hors la rue » dont projets ci-annexés ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer lesdits avenants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.